



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

09 MARS 2021

ARRIVEE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



La tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport, est obligatoire dans les régions, les départements, les communes et EPCI dont la population est supérieure à 3500 habitants. Ce rapport, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de l'état de la dette et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit la mise en ligne de la présentation des documents.

De plus, en application de l'article L.2311-1-2, le Maire doit présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité. Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En outre, il dresse le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et d'engager les échanges qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires est un donné acte. Il a cependant pour objet de définir les grandes orientations du budget primitif qui seront adoptées prochainement.

Le budget 2021 et suivant s'inscrivent dans un contexte inédit lié à la pandémie de COVID-19, dont les répercussions financières et économiques se ressentiront certainement pendant plusieurs années, voire décennies, au regard notamment de l'endettement de certains Etats, dont la France.



SOMMAIRE

	Pages
I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL	2
A. Un contexte mondial déprimé marqué par un rebond post-confinement et des effets de la crise encore inconnus ;	
B. L'économie française en récession en 2020 avec un plan de relance ambitieux porté le gouvernement pour 2021.	
II. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 : une fiscalité figée par les réformes et une stabilité affichée des concours de l'Etat	
A. La fiscalité Locale	3
B. Les dotations de l'Etat	4
C. Autres dispositions	4
III. LE CADRE LOCAL : LE PERIMETRE COMMUNAL	
A. Les données socio-économiques locales	
1. La ville	4/5
2. La communauté d'agglomération et les compétences transférées	5/6
B. Une situation financière stabilisée	
1. Recettes de Gestion	6/7
2. Dépenses de Gestion	7
3. Les Epargnes (de gestion, brute et nette) et encours de dette depuis 2013	8
4. La dette depuis 2008 : Encours-Annuités-Structure	9/10
5. La fiscalité : les bases, les taux 2020	11
C. Bilan provisoire de la crise sanitaire	12
IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE SANNOIS	
A. La prospective budgétaire 2020/2025	12/13
B. Les résultats estimés 2020	13
C. Le projet de BP 2021	
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	
1.1 Les recettes de fonctionnement	14
1.2 Fiscalité et taxes	14/15
1.3 Les dépenses de fonctionnement	16
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	
2.1. Recettes réelles	17
2.2. Dépenses réelles	18
3. RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE	
3.1 Principaux indicateurs	19/24



I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

A. *L'impact de la crise sanitaire sur l'économie française.*

Suite à la crise sanitaire, la Banque de France a estimé que le PIB reculerait de 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Compte tenu de la grande incertitude sur l'évolution de la pandémie, la Banque de France a également réalisé des hypothèses alternatives quant à l'évolution du PIB 2021. Dans le scénario favorable, avec une situation sanitaire en nette amélioration dès le début 2021, le PIB connaîtrait un rebond de + 7 %. A contrario, un scénario « sévère » avec une circulation du virus à haut niveau de virulence en 2021 et 2022 aurait comme répercussion une baisse de 1 % du PIB.

Dans le scénario central, l'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022, et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5 % sur chacune de ces deux années. En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2 %, un rythme certes toujours élevé, mais moins inhabituel.

Par ailleurs, à la fin du troisième trimestre 2020, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 674,3 Md€ (source INSEE), soit 116,4 % du PIB. Après une augmentation de la dette publique sans précédent au deuxième trimestre 2020 (+199,9 Md€), la variation de ce trimestre (+36,1 Md€) est proche de celle du troisième trimestre 2019 (+39,6 Md€). Une augmentation notable est à attendre au quatrième trimestre, notamment pour financer les mesures relatives au chômage partiel, reports de charges ainsi que pour compenser la baisse des recettes fiscales du fait de la chute de l'activité économique.

B. *L'économie française et le plan France Relance porté le gouvernement pour 2021 et 2022.*

Le 21 juillet 2020, les chefs d'Etat européens s'accordaient autour d'un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros destiné à surmonter la crise du Covid-19. Plusieurs étapes politiques, législatives et administratives doivent encore être franchies avant que les Etats membres ne perçoivent ces fonds.

Pour financer ce nouvel instrument intitulé "Next Generation EU", d'un montant de **750 milliards d'euros**, les 27 Etats membres ont décidé de s'endetter en commun. Avant de lever un tel emprunt, la Commission européenne devra y être autorisée par l'ensemble des parlements nationaux.

Le plan européen va ainsi financer des **programmes nationaux** dans l'ensemble des Etats membres, sous forme de **subventions** (390 milliards d'euros) et de **prêts** (360 milliards d'euros). Chaque pays peut ainsi compter sur une enveloppe partiellement prédéfinie, et qui dépend notamment de sa population, de son PIB par habitant et de son taux de chômage avant le début de la pandémie, de 2015 à 2019 (les 30 % restants versés en 2023 dépendront quant à eux des baisses du PIB et de l'emploi observées sur 2020, pour tenir compte de l'impact économique de l'épidémie de coronavirus).



Le plan France Relance, de près de 100 milliards porte sur trois priorités : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

PREFECTURE D'ARGENTEUIL
 09 MARS 2021
 ARRIVEE

Même si certains crédits sont recyclés, les collectivités ne sont pas oubliées :

- 950 millions d'euros pour la rénovation thermique de leurs bâtiments.
- 900 millions pour le développement des transports en commun.
- 9,5 milliards pour la cohésion territoriale et le soutien aux collectivités, dont un milliard d'euros de dotations de soutien à l'investissement local supplémentaire, déjà voté dans le projet de loi de finances rectificative 3....

L'enjeu réside à ce que les fonds du plan « ruissellent » rapidement dans les collectivités, actrices majeures de la commande publique. Sur les 100 milliards d'euros, 16 devraient être territorialisés, répartis donc au niveau local par les préfets et les collectivités.

II. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2021 : une fiscalité figée par les réformes et une stabilité affichée des concours de l'Etat

A. La fiscalité locale

L'année 2021 verra l'entrée en vigueur du second acte de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales mise en œuvre progressivement depuis 2018. Ainsi, 80% des contribuables au niveau national ne paye plus cette taxe (56.13% des foyers sannoisiens selon les simulations données par la Commission des Finances du Sénat). Le PLF 2021 prévoit que pour les 20% des ménages supportant encore ces impôts, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023, cette taxe sera entièrement supprimée.

A partir de 2021, les collectivités locales seront compensées, pour les communes, par la taxe sur le Foncier Bâti « descendue » du département.

Ainsi, la ville de Sannois, au regard des simulations effectuées par les services de l'Etat sur les bases 2020 et taux 2017 verrait le produit de la TH intégralement compensé via un Coefficient Correcteur.

Ce qui donnerait l'estimation suivante basée sur les chiffres provisoires de la DGFIP :

Ressource de TH perdue par la commune	Différence entre le produit départemental de TFPB et le produit TH perdu	Produit de TFPB transféré à la commune	Total du produit communal de TFPB après la réforme	Coefficient correcteur	Produit communal de TFPB après correction
9 094 476	-3 335 541	5 758 934	12 870 778	1.259156163	16 206 319

Ainsi, les impôts directs locaux représenteraient 35,95% des recettes réelles de fonctionnement, l'autonomie fiscale (pouvoir de taux) liée à la TFPB et à la TFPNB représentant elle 28,57% de ces dernières (35,62% en 2020).

Par ailleurs, afin de favoriser la compétitivité des entreprises, une baisse de la fiscalité de 10 milliards d'euros est prévue sur les impôts locaux dits de « production ». Les dispositifs de compensation de ces recettes fiscales sont partie intégrante du plan de relance de 100 milliards d'euros.

Cette baisse se décompose comme suit :

- Suppression de la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perçue par les régions, soit – 7,25 milliards d'euros. En compensation, les régions se verraient affecter une part supplémentaire de TVA.

- Réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des établissements industriels. Les collectivités percevront une compensation qui intégrera le dynamisme des bases mais non celui des évolutions potentielles de taux sur cette part.

Ces réformes vont dans le sens d'une perte de plus en plus importante en termes d'autonomie fiscale pour les collectivités, on parle même de « nationalisation des finances locales ».

B. Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste globalement stable et s'établit à 26,8 milliards d'euros (dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements).

Ainsi, les augmentations de certaines composantes de la DGF telles que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ou encore les dotations de péréquation des départements seront réalisées au détriment d'autres collectivités.

La dotation de soutien à l'investissement local « classique » (DSIL) reste identique à son niveau des années précédentes, soit 570 millions d'euros.

C. Autres dispositions

Le PLF 2021 ne prévoit pas de disposition permettant de compenser les pertes tarifaires des collectivités et les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, les collectivités seront également impactées par une baisse des impôts et taxes, notamment en matière économique.

Ainsi, ces différents paramètres auront pour effet de diminuer l'autofinancement et donc l'investissement des collectivités sur les années à venir.

III. LE CADRE LOCAL : LE PERIMETRE COMMUNAL

A. Les données socio-économiques locales

1. La ville

Sannois, commune de **478** hectares, dispose de 35 ha d'espaces verts et 60 hectares qui font partie du domaine Régional des Buttes du Parisis.

D'une superficie de 4.8km², la ville gère un linéaire de voirie de 49km et jouit d'une bonne desserte routière (RD 14 ; RD 392), autoroutière (A15, A115, accès à l'A16 et à l'A86). Sannois est maillée par les transports en commun (ligne J du Transilien, RATP, cars Lacroix, Noctilien).

La population légale de Sannois (source Insee) s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 27 020 habitants (27 118 habitants au recensement précédent). Près de 40% des sannoisiens ont moins de 30 ans. 86% de la population active exerce à l'extérieur de la commune. La voiture reste le moyen privilégié des trajets domicile-lieu de travail (46%) contre 41% pour l'utilisation des transports collectifs. Les déplacements doux restent très largement minoritaires.

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

09 MARS 2021

ARRIVEE

La population légale prise en compte pour le calcul des dotations a été fixée à **27 107 habitants** (fiche DGF 2020) **contre 27 205 habitants** (fiche DGF 2019).

Le potentiel financier par habitant (population DGF 2020) était de 968,65 € par rapport au potentiel financier moyen de la strate qui s'élevait à 1 215,05 € par habitant.

La ville de Sannois compte, au 1^{er} janvier 2020, 3144 logements sociaux et 10700 résidences principales. La commune totalise donc 29.39% de logements locatifs sociaux ; elle répond donc à ses obligations prévues par la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU).

La ville entretient au 1^{er} janvier 2021, 17 écoles maternelles et élémentaires, 4 CLSH dont deux entièrement rénovés (Pasteur et Gambetta), 6 gymnases, 2 stades, 6 équipements culturels et socio-culturels, 6 bâtiments administratifs.

532 agents permanents concourent au service public local selon la répartition suivante :

- 42% d'entre eux sont affectés au pôle proximité (jeunesse, culture, sport).
- 26% d'entre concourent aux politiques de solidarité et citoyenneté (santé, seniors, petite enfance, action sociale, logement).
- 21% au pôle cadre de vie (services techniques, urbanisme, propreté, espaces verts).
- 9% au pôle ressources (ressources humaines, financières, juridiques etc...).
- 2% au Cabinet du Maire.

2. La communauté d'agglomération

La Communauté d'Agglomération Val Parisien née au 1^{er} janvier 2016 couvre 279 272 habitants (population DGF 2020) et compte 15 communes : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Parisien, Eaubonne, Franconville La Garenne, Frépillon, Herblay, La Frette sur Seine, Le Plessis Bouchard, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Saint Leu la Forêt et Taverny.

a- Les orientations budgétaires de la CAVAP pour 2021

- ☞ Pas d'augmentation des taux de fiscalité.
- ☞ Maintien de la dotation de solidarité communautaire à son niveau de 2020.
- ☞ Poursuite des aménagements cyclables dans le cadre de la mise en place du plan vélo communautaire.
- ☞ Construction du nouveau centre aquatique.
- ☞ Renouvellement et déploiement de la vidéo surveillance.
- ☞ Travaux de performance énergétique de l'éclairage public.
- ☞ Poursuite des travaux de rénovation et de mise aux normes de médiathèque de Sannois.
- ☞ Travaux de mise aux normes des parkings de Sannois.
- ☞ Travaux du pôle gare Gros Noyer à Ermont.
- ☞ Construction de Véligo sur les communes de La Frette et d'Herblay.
- ☞ L'attribution de compensation est prévue à 3,344M€, montant identique à 2020.
- ☞ La Dotation de Solidarité Communautaire est maintenue à son niveau de 2020, soit 486 293€.

b- Les compétences transférées et les compétences mutualisées

Date	Compétences transférées	Compétences mutualisées	Observations
2014	Piscine		
	Règlement local de publicité intercommunal		
2015	Action numérique		Délibération de principe pour la commune de Bessancourt, la ville de Sannois est en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) depuis 2013.
	Eclairage public		
	Voirie communautaires		0.53km transféré sur une voirie qui en compte 47km.
	Zone d'activité économique		
2016	Borne de recharge pour les véhicules électriques		Compétence non exercée précédemment par la commune.
		Police municipale : brigade de nuit (BN) ou de soirée (BS)	Intervention de 20h30-5h15 sur un périmètre de 244 000 habitants-14 communes. 827 interventions en 2018 (BN et BS).
		Système d'Information Géographique (SIG)	2 nouvelles applications : SIG police et SIG gestion des bâtiments
	Médiathèque		
2017	Stationnement payant		
		Gestion des dépôts sauvages	Population couverte : 198000hab. 227 signalements pour 117300€ en 2018
		Habitat indigne	Participation de la ville par dossier instruit. Peu de « poches » d'habitat indigne sur le territoire de Sannois.
2018	Assainissement		Impact sur les taux de la fiscalité locale.
		Adhésion au groupement d'achat territorial	Economie sur les coûts de passation de marchés publics. Economies escomptées sur les volumes d'achat.
		Caméras nomades	Les implantations ont permis de répondre rapidement aux besoins ponctuels de protection de secteurs ciblés.

B. Une situation financière stabilisée

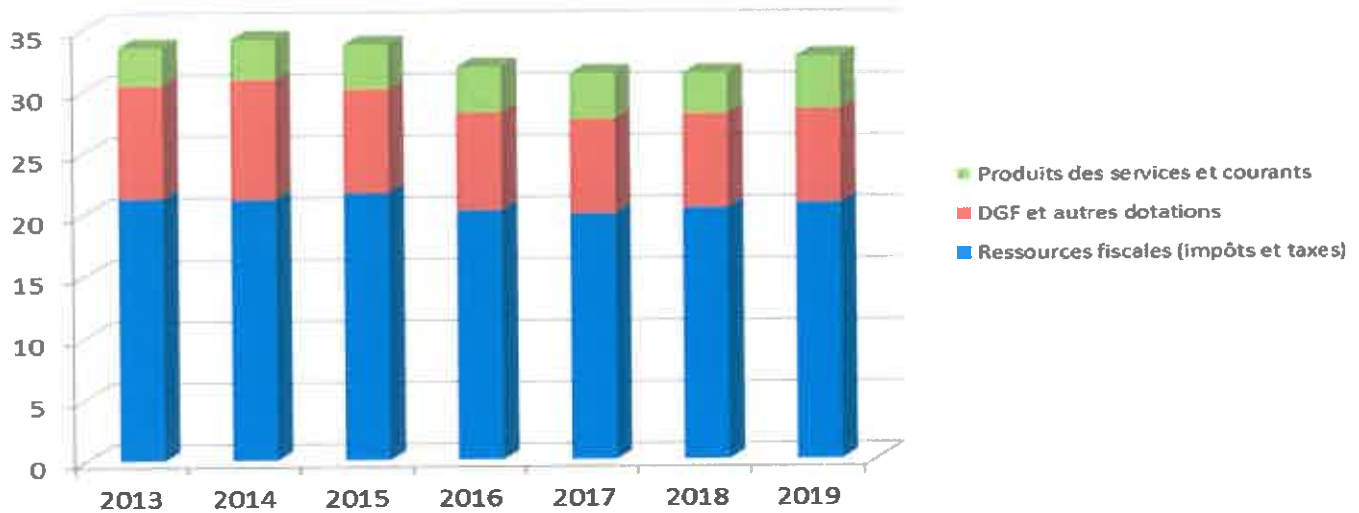
Rétrospective des Comptes Administratifs

1. Recettes de gestion (ou recettes courantes) depuis 2013

en millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ressources fiscales (impôts et taxes)	21.26	21.16	21.68	20.24	19.93	20.37	20.79
DGF et autres dotations	9.18	9.71	8.44	7.92	7.68	7.63	7.56
Produits des services et courants	3.07	3.28	3.58	3.67	3.68	3.28	4.27
TOTAL RECETTES DE GESTION	33.51	34.15	33.7	31.83	31.29	31.28	32.62



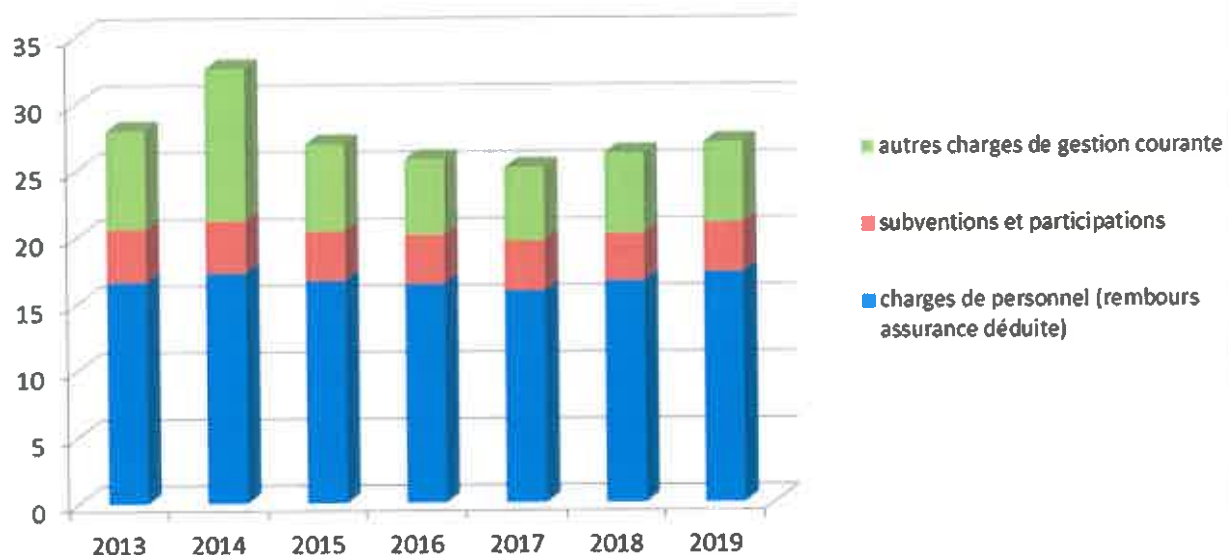
Recettes de gestion



2. Dépenses de gestion (ou dépenses courantes, hors dette) depuis 2013

en millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
charges de personnel (rembours assurance déduite)	16.65	17.29	16.7	16.42	15.92	16.61	17.29
subventions et participations	3.97	3.93	3.73	3.73	3.75	3.58	3.71
autres charges de gestion courante	7.36	11.38	6.49	5.61	5.46	5.99	5.98
TOTAL DEPENSES DE GESTION	27.98	32.6	26.92	25.76	25.13	26.18	26.98

Dépenses de gestion



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

09 MARS 2021

ARRIVEE

3. Les Epargnes (de gestion, brute et nette) et encours de dette depuis 2013

en millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion (*)	5.53	6.02	6.79	6.07	6.16	5.09	5.64
Epargne brute (CAF)(**)	4.24	4.13	5.03	3.35	4.57	3.73	4.98
Epargne nette (CAF nette) (***)	1.97	1.9	3.07	-1.65	2.15	1.23	2.42
Encours de dette (CA de chaque exercice)	37.514	35.332	33.381	36.369	33.982	31.8	29.24
Capacité de désendettement (en années)	8.8	8.6	6.6	10.9	7.4	8.5	5.9

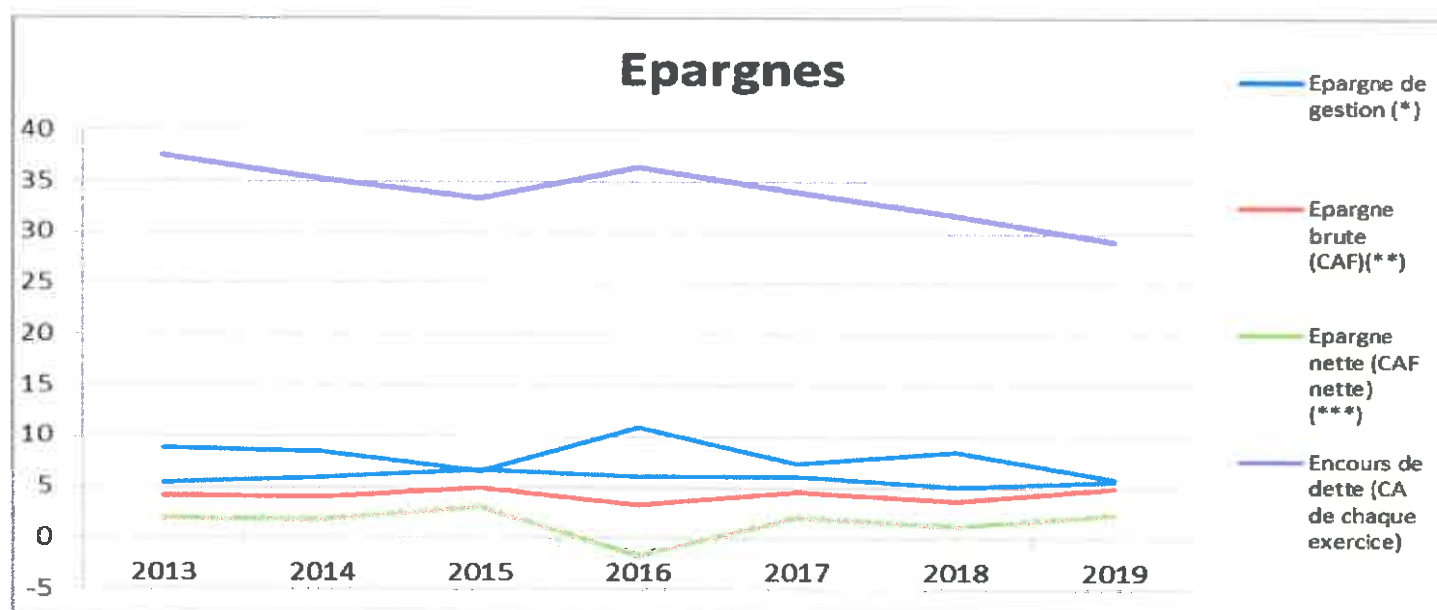
(*) Recettes courantes - Dépenses courantes

(**) Recettes réelles - Dépenses réelles

(***) Epargne nette - remboursements dette K

données DGFiP

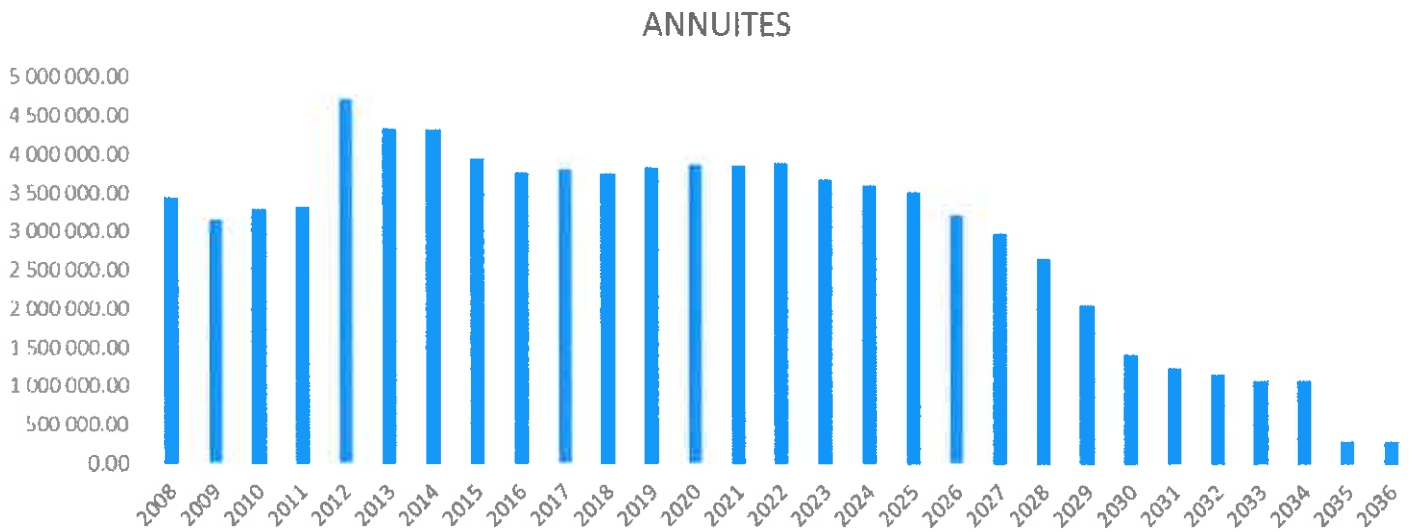
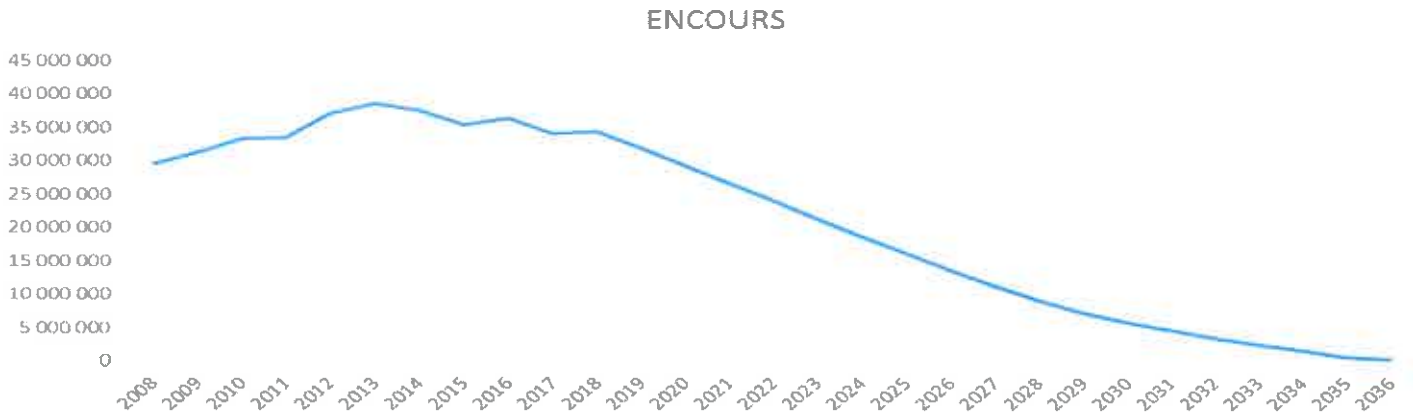
(Pour 2014) Données tenant compte de la neutralisation du paiement de 4.47M€ au titre du contentieux Cuisine centrale. Cette écriture fait l'objet d'un titre de recette du même montant au compte 7875 (reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels) lors du mandatement.



La capacité de désendettement (en nombre d'année) est de 5,9 années pour Sannois. Pour ce ratio, la durée de 15 ans est prise pour référence, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de la durée de vie moyenne des équipements. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
09 MARS 2021
ARRIVEE

La dette depuis 2008 (encours, annuités, structure)



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
09 MARS 2021
ARRIVEE

Structure - typologie de la répartition de l'encours de dette au 1er janvier 2021

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	35					
	% de l'encours	75.18					
	Montant en Euros	20 019 364.08					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		1				
	% de l'encours		2.63				
	Montant en Euros		700 000.00				
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						1
	% de l'encours						22.19
	Montant en Euros						5 908 897.19

Le produit classé en 6F est constitué d'un emprunt DEXIA (USD/CHF) pour lequel la ville dispose du dispositif dérogatoire mis en place dans le cadre du fonds de soutien.

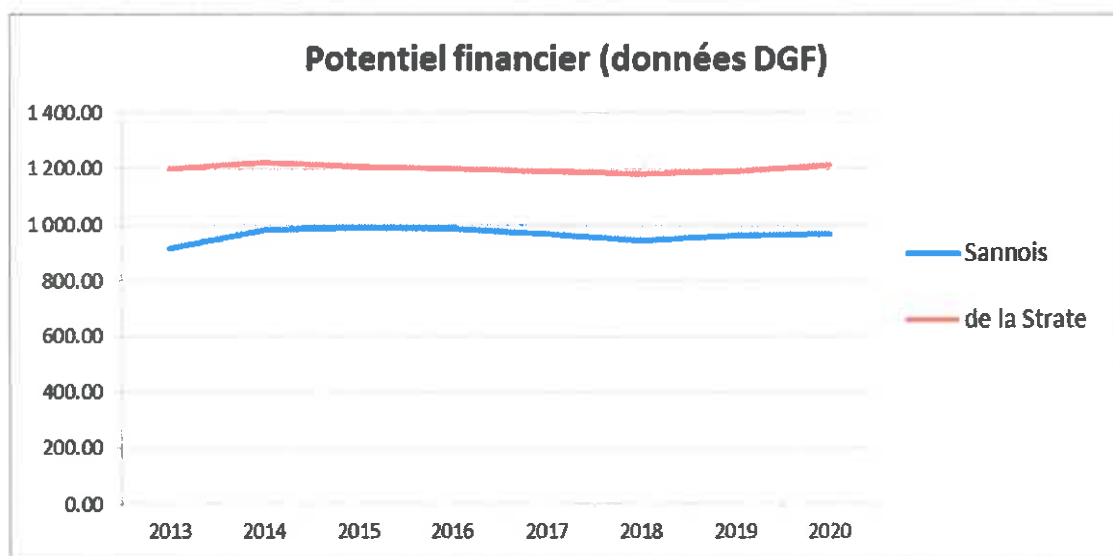
Le produit classé en 2E est constitué d'un emprunt Société Générale dont le taux est basé sur la différence des inflations Europe/France.

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
09 MARS 2021
ARRIVEE

5. La fiscalité (les bases, les taux pour 2020)

FISCALITE 2020	taxe d'habitation	taxe foncier bâti	taxe foncier non bâti
BASES NOTIFIES	47 822 470	33 721 401	42 254
Taux votés	18.07%	21.09%	69.50%
PRODUITS	8 641 520	7 134 043	29 367
Moyenne nationale en 2019(données DGFIP)	20.05%	23.35%	54.06%

Le potentiel financier représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

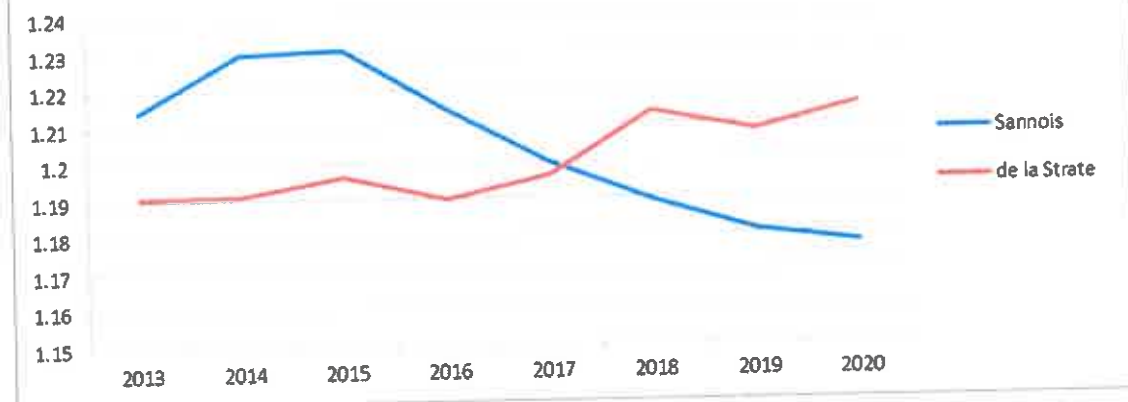


Le potentiel financier reste faible.

L'effort fiscal est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il est calculé en rapportant les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation, majorés de certaines exonérations et des produits de redevance ou taxe sur les ordures ménagères au potentiel fiscal de la commune calculé pour ces seules impositions (que l'on nomme potentiel fiscal « trois taxes »). Les exonérations et les produits de redevance ou taxe sur les ordures ménagères ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce potentiel fiscal).



Effort fiscal (données DGF)



On constate que l'effort fiscal demandé aux Sannoisiens est inférieur à la strate.

C. Bilan provisoire de la crise sanitaire

La crise sanitaire apparue au 1^{er} trimestre 2020 a produit des effets immédiats sur le budget de la commune (achats d'EPI, aides aux loyers...) qui peuvent être évaluées à près de 0,82M€ dont 0,69M€ de dépenses directes quand les dotations spécifiques de l'Etat atteignaient 0,07M€.

On peut donc estimer que les conséquences financières de cette crise sanitaire représentent 2% des recettes réelles de fonctionnement de la commune propres à l'année 2020.

Or, il est à craindre que les effets de la crise sanitaire s'installent durablement dans les comptes locaux.

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE SANNOIS

A. La prospective budgétaire 2020/2025

Sur la base des charges de personnel évoluant à un rythme de 1.6% par an et des charges à caractère général stabilisées à hauteur de 5.8M€, avec une croissance de la population et des bases d'imposition (uniquement foncier bâti) correspondant à un calendrier de réalisation de logement, il en ressort :

- ☞ Une stratégie d'investissement supportable pour le budget communal d'un montant de 4M€/an, soit sur la durée du mandat, près de 24M€
- ☞ Une stabilité des taux d'imposition en première analyse
- ☞ Le recours à l'emprunt ne deviendrait nécessaire qu'à l'horizon 2022, en raison de l'importance du fonds de roulement dont la ville dispose.

Ces éléments d'orientation supposent un pilotage rigoureux de la section de fonctionnement et ne tiennent pas compte du risque, indéterminable à ce jour, qui pourrait résulter de la refonte des systèmes de dotations qu'entraînera inéluctablement la suppression de la taxe d'habitation et les effets de la crise sanitaire encore inconnus.

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

09 MARS 2021

ARRIVEE

Ainsi à partir de 2022, la ville disposera d'un plan pluriannuel d'investissement, établi sur la base d'une capacité d'investissement estimé à 4M€/an. Ce plan s'articulera autour de trois axes :

①-les opérations de maintenance : des bâtiments communaux, de la voirie, de l'infrastructure numérique, du parc automobile

②-la création d'équipements nouveaux nécessaires aux besoins des sannoisiens : extension de la crèche des Tilleuls et création d'une maison de la santé et de la famille.

③-l'aménagement urbain : la rénovation du quartier Ouest dans le cadre de l'ANRU, le quartier de l'Eglise, le projet de Cœur de ville.

Ces axes devront être consolidés à l'aune des subventions mobilisables (DSIL, Plan France Relance etc...).

En fonctionnement, les orientations portent sur :

-La stabilisation des dépenses de fonctionnement et de personnel à un taux de 1.6%

-L'intégration des impacts de la politique petite enfance sur le niveau de subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale.

-La revalorisation des produits de la tarification, reportée en raison de la crise sanitaire et de ses incidences sur le niveau de vie des sannoisiens.

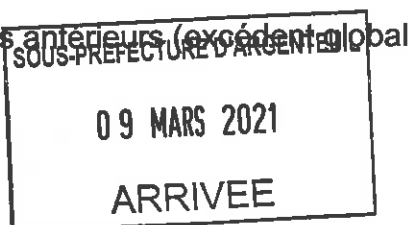
-La recherche de rationalisation de la dépense par le questionnement sur le mode de gestion du service public local.

B. Les résultats estimés 2020

Le projet de BP 2021 comprend la reprise des résultats 2020, et notamment l'excédent de fonctionnement qui permettra d'équilibrer la section de fonctionnement 2021 sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité :

SECTIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER	REAL + RAR
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 564 434.52	15 074 805.71	4 432 055.00	19 506 860.71
RECETTES	21 564 434.52	14 912 244.94	1 459 108.07	16 371 353.01
RESULTATS D'INVESTISSEMENT		-162 560.77	-2 972 946.93	-3 135 507.70
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	45 285 015.00	31 971 131.67		31 971 131.67
RECETTES	45 285 015.00	46 080 151.81		46 080 151.81
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		14 109 020.14	0.00	14 109 020.14
SOLDES		13 946 459.37	-2 972 946.93	10 973 512.44

L'excédent est dû principalement à la reprise des résultats antérieurs (excédent global 2019 de 10.9M€)

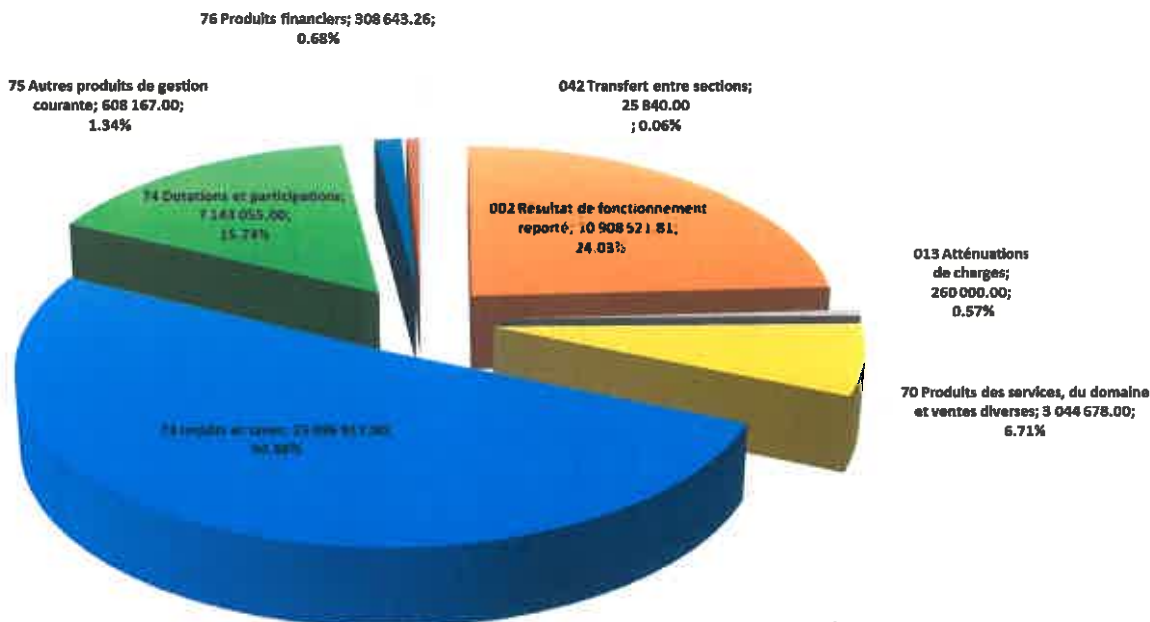


C. Le projet de budget primitif 2021
(Sous réserve des notifications de dotations et des bases fiscales)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes de fonctionnement

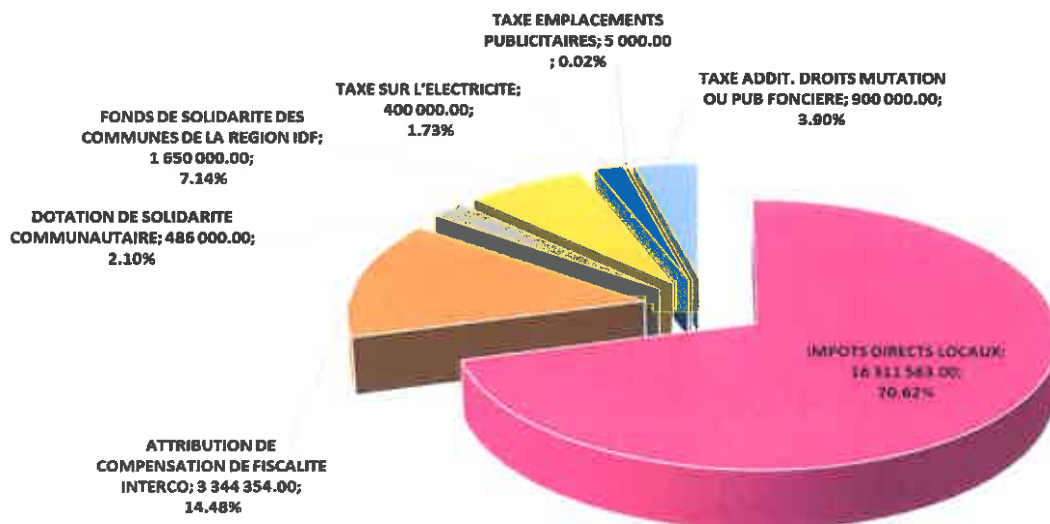
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
09 MARS 2021
ARRIVEE

1.2 La fiscalité et les taxes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 73



Taux votés à Sannois en 2019

Taux votés à Sannois en 2019 et moyenne des villes de la même strate (données du guide statistique de la fiscalité directe locale 2018 publié sur le site de la DGCL*)			
INTITULES	Sannois	Moyenne de la strate communes Ile de France	Moyenne de la strate communes France métropolitaine
	Taux voté	Taux moyen	Taux moyen
Taxe d'habitation	18.07%	23.86%	26.83%
Foncier bâti	21.09%	20.12%	24.25%
Foncier non bâti	69.50%	57.36%	61.10%

* La DGCL n'a pas publié son guide statistique de la fiscalité directe locale 2019

Produits des taxes

PRODUIT DES TAXES	CA2018	CA2019	CA2020	BP 2021	DIFFERENCES 2020/2021	
					VALEUR	%
TAXE D'HABITATION	8 484 414	8 661 061	8 641 520	0	-8 641 520	-100.00%
FONCIER BATI	6 856 262	6 946 583	7 111 843	12 930 991	5 819 148	81.82%
FONCIER NON BATI	20 814	26 732	29 367	29 426	59	0.20%
TOTAL DU PRODUIT	15 361 490	15 634 376	15 782 730	12 960 417	-2 822 313	-17.88%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	CA2018	CA2019	CA2020	BP 2021	DIFFERENCES 2020/2021	
					VALEUR	%
TAXE D'HABITATION	497 440	531 129	556 319		-556 319	-100.00%
FONCIER BATI	54 997	56 625	57 281	56 812	-469	-0.82%
FONCIER NON BATI	376	376	375	354	-21	-5.60%
TOTAL DES ALLOCATIONS	552 813	588 130	613 975	57 166	-556 809	-90.69%
TOTAL GENERAL	15 914 303	16 222 506	16 396 705	13 017 583	-3 379 122	-19.76%

La taxe d'habitation sur les résidences principales n'étant plus perçue par les communes à compter de 2021, ce tableau s'en trouve bouleversé. L'estimation faite en fonction des données apportées par le Service Fiscalité Directe Locale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise amène à un montant de compensation de 3.351M€. Le produit des recettes fiscales peut être estimé comme ci-dessus en prenant en compte les coefficients d'augmentation des valeurs locatives fixés par l'Etat sur la base des valeurs locatives connues de n-1, et la reconduction des modes de calcul des allocations compensatrices.

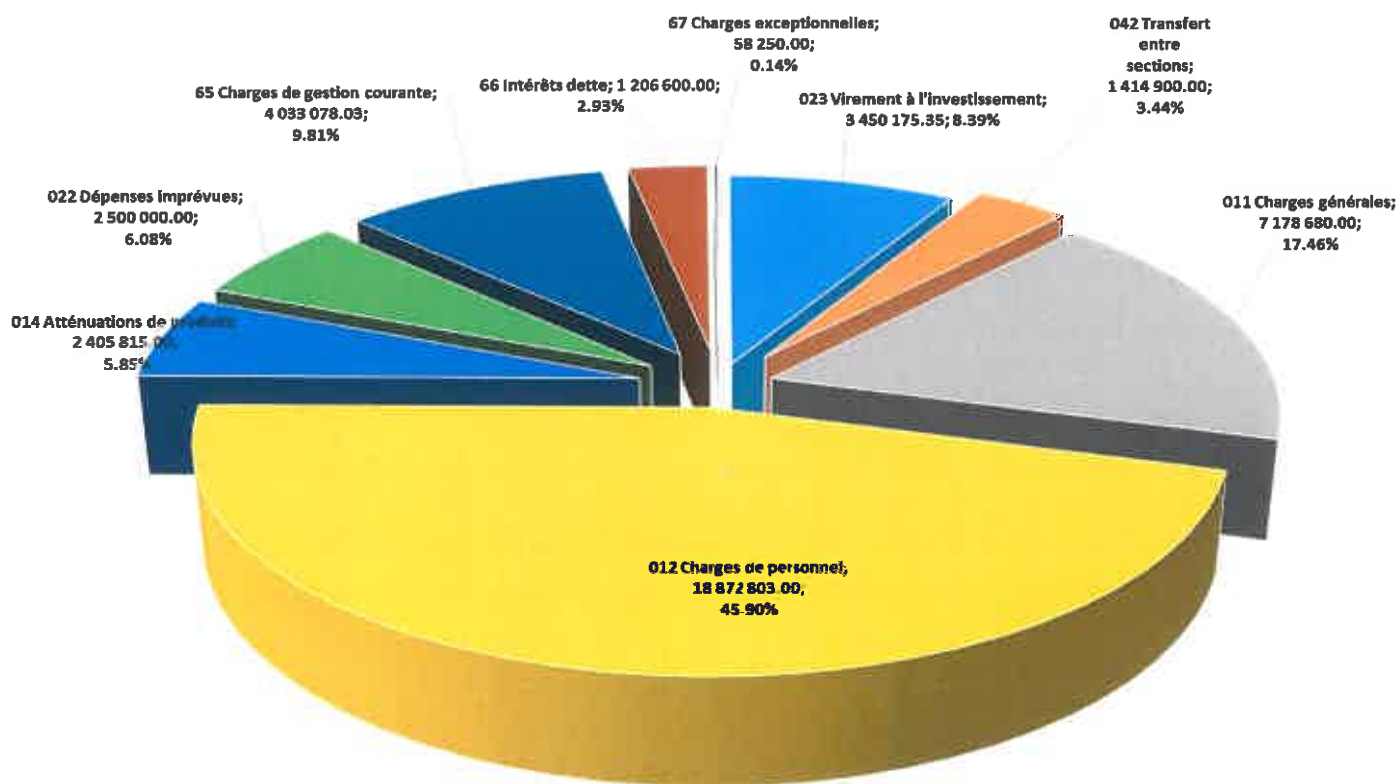
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

09 MARS 2021

ARRIVEE

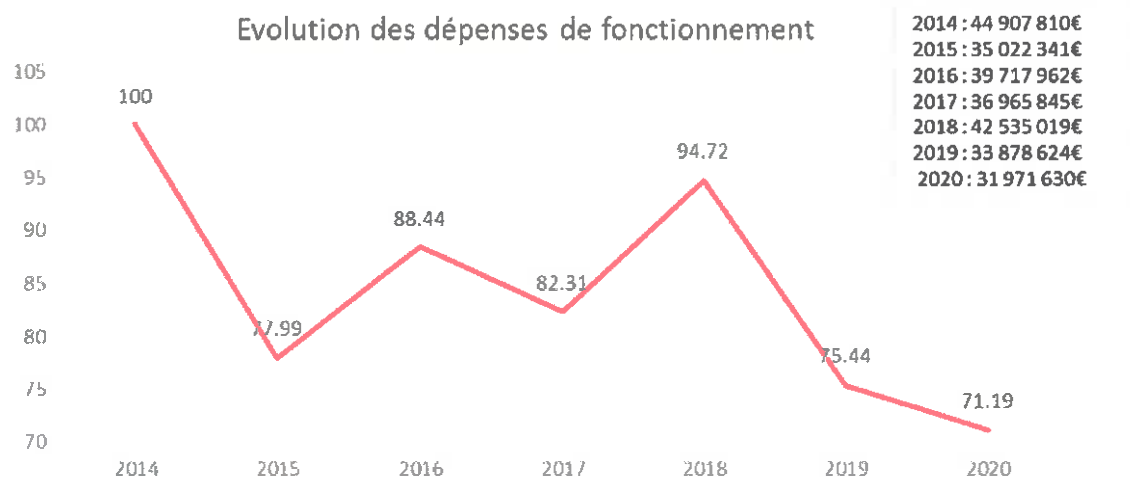
1.3 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges de personnel indiquées représentent 45,9% des dépenses totales de fonctionnement. Sannois a la particularité d'avoir son service "Petite Enfance" géré sur le budget CCAS. Les coûts de personnel de ce service sont prévus à hauteur de 3 281 950€ au BP2021. En intégrant ces données on obtient un taux de charges de personnel de 49,9% des dépenses de la section, soit 56,04% des dépenses réelles de fonctionnement quand les derniers ratios de la strate publiés par la DGCL (données 2018) sont de 61,3%.

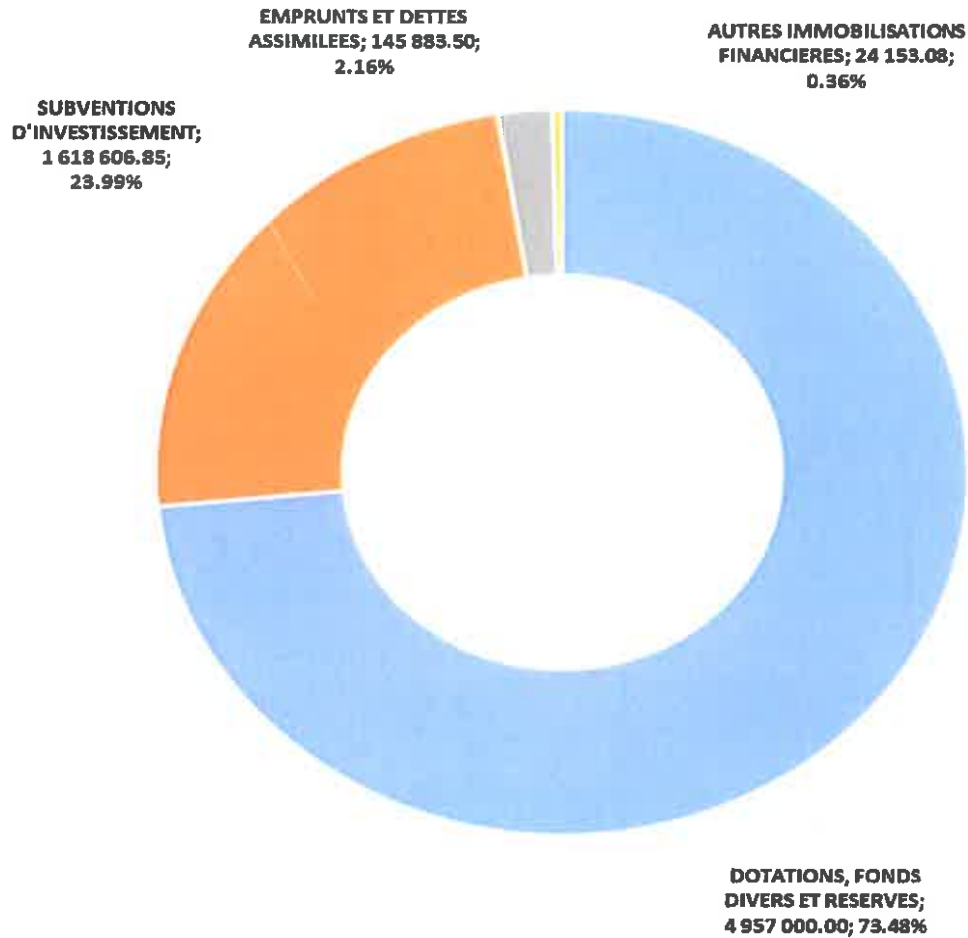
Evolution des dépenses de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les recettes d'investissement

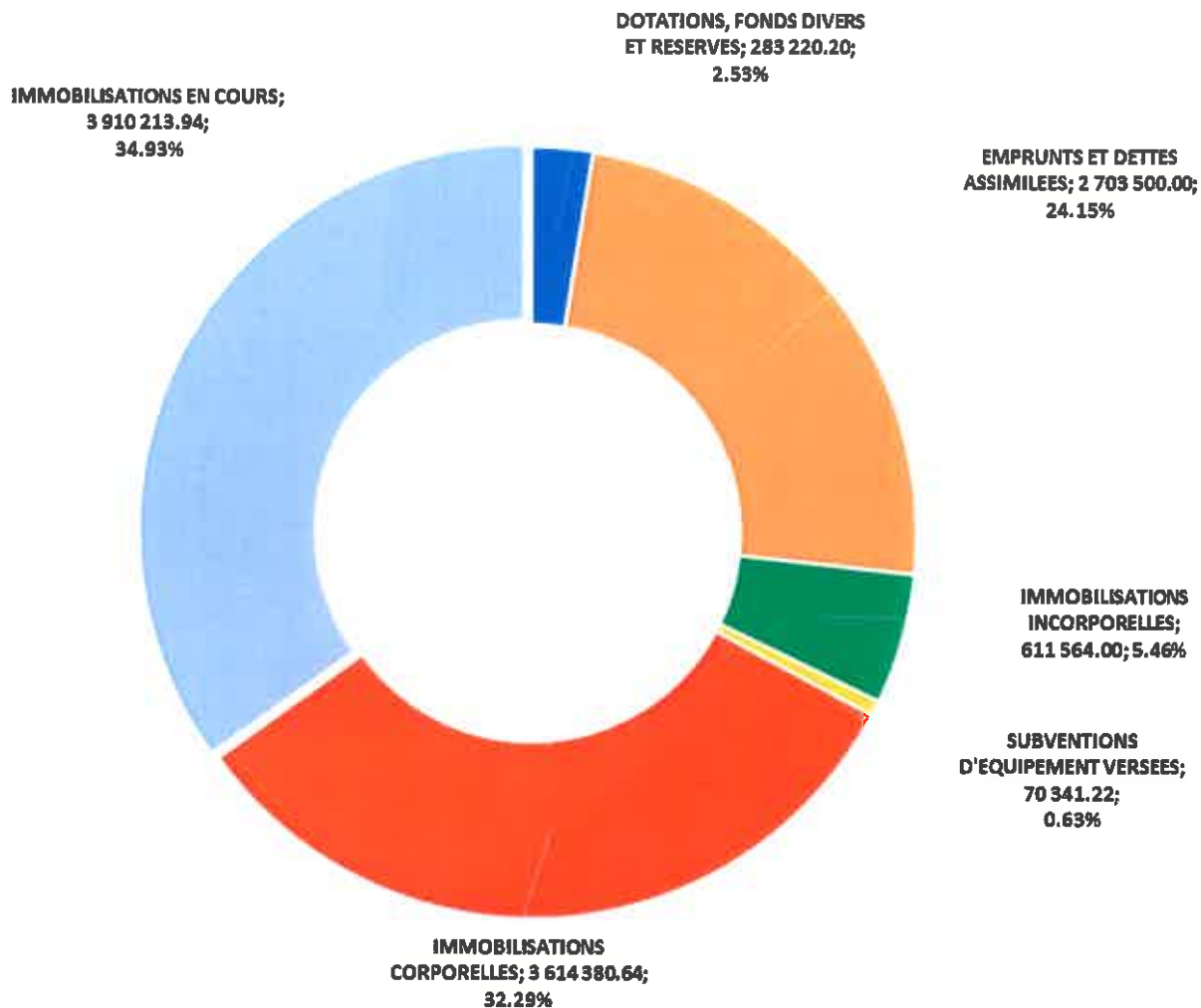
Recettes d'investissement



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
09 MARS 2021
ARRIVEE

b. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
09 MARS 2021
ARRIVEE

3. RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE

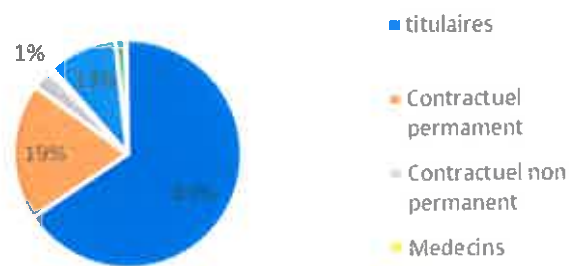
3.1 Principaux indicateurs

Effectifs Ville et CCAS 2020

593 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020.

Titulaires	398
Contractuel permanent	113
Contractuel non permanent	16
Médecins	4
Horaires	54
Vacataires	8
Apprenti	0

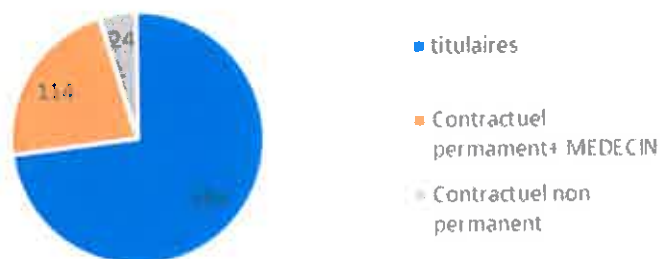
Nombre d'agents



Nombre d'agents en équivalent temps plein sans les horaires

Titulaires	394
Contractuel permanent+ MEDECIN	114
Contractuel non permanent	24

Nombre d'agents ETP 532



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

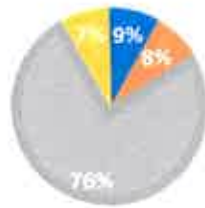
09 MARS 2021

ARRIVEE

Répartition des agents par catégorie

Catégorie A : 51
 Catégorie B : 46
 Catégorie C : 452
 Hors catégorie : 44

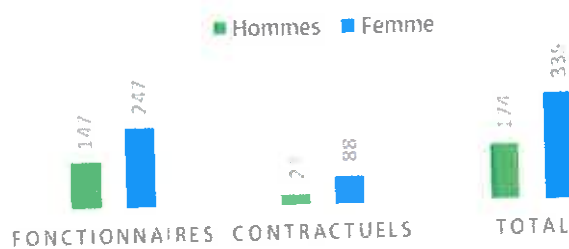
■ Catégorie A ■ Catégorie B
 ■ Catégorie C ■ Hors catégorie



Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent

	Hommes	%	Femmes	%	total
Fonctionnaires	147	37	247	63	394
Contractuels	27	23	88	77	115
total	174	34	335	66	509

RÉPARTITION PAR GENRE ET STATUT



L'âge

Age moyen des fonctionnaires : 48.89 ans Age moyen des contractuels : 40.21 ans

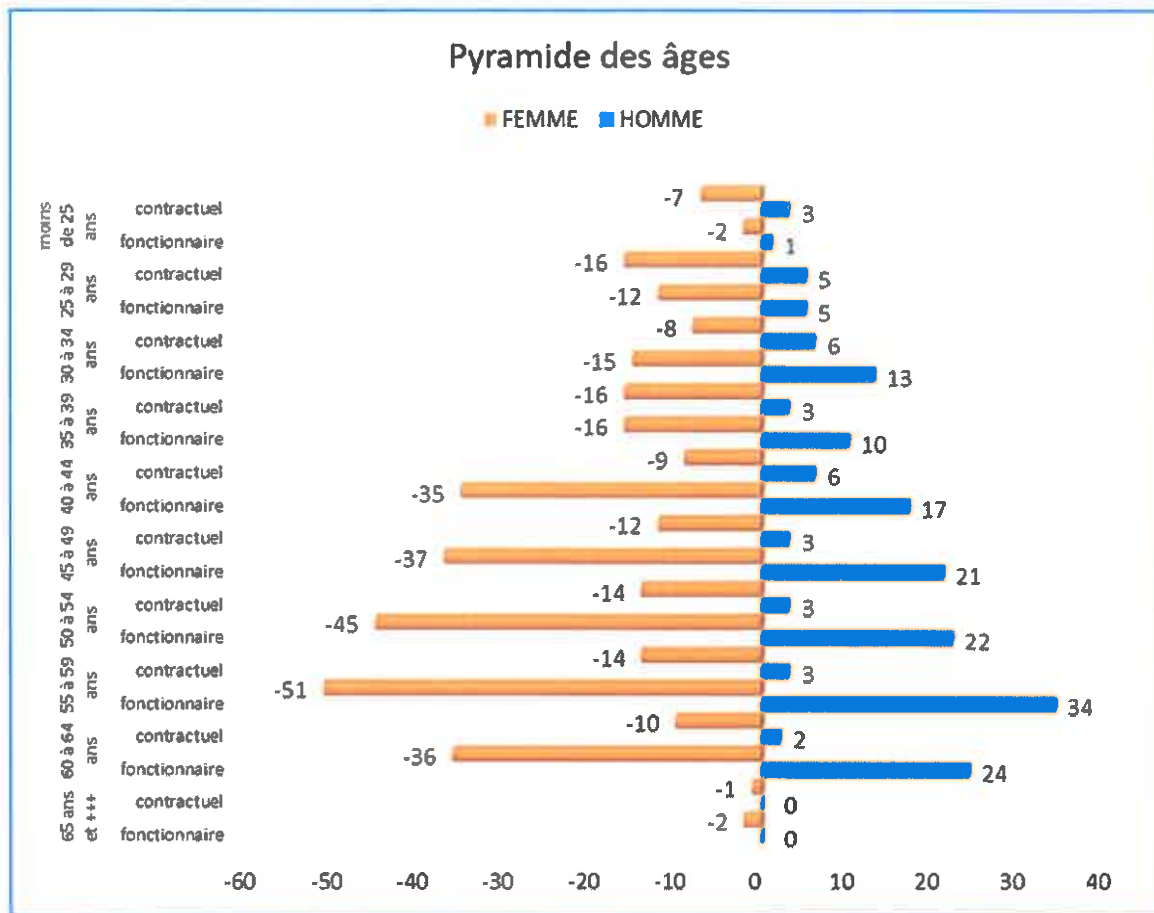
En moyenne, les agents sur emploi permanent de la collectivité ville et CCAS ont **44 ans**

L'âge moyen de départ en retraite est de **63,66 ans**

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

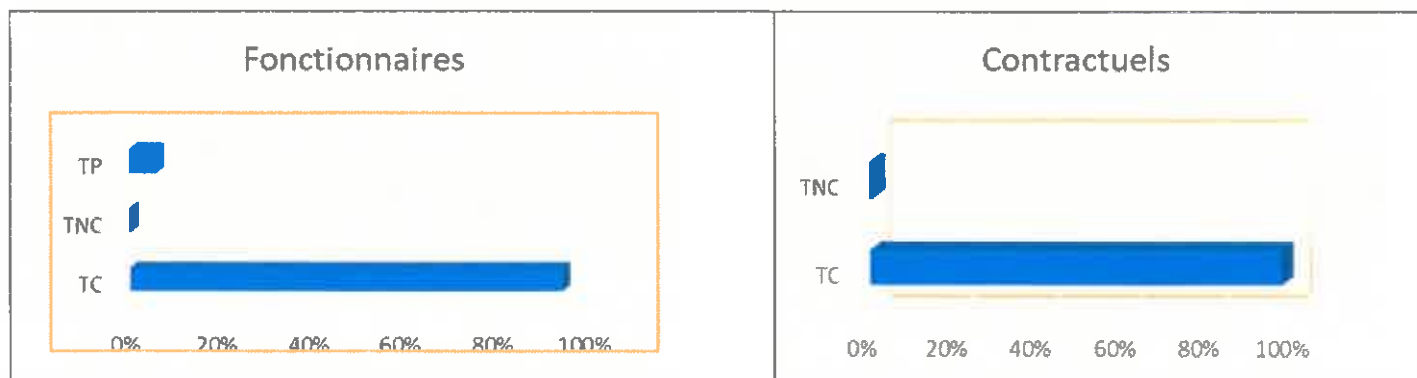
09 MARS 2021

ARRIVEE



TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS PARTIEL		
			50%	80%	90%
FONCTIONNAIRE/398	376	0,56	1	15	3
CONTRACTUEL/121	117	1,20			



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
09 MARS 2021
ARRIVEE

Pôle emploi

Le CCAS de la ville de Sannois ne cotise pas auprès de Pôle emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

En 2020, 1324 allocations retour à l'emploi ont été versées à 8 bénéficiaires pour un montant global annuel de 46 336€.

La ville de Sannois cotise auprès de Pôle emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels depuis le 1^{er} mars 2002.

Nombre total des heures rémunérées

Ville = 779 738 heures
CCAS = 204 772 heures
Soit un total de 984 510 heures

Budget et Rémunérations

Les charges de personnel réelles représentent 52.06% des dépenses de fonctionnement (Budget de fonctionnement = 36 255 226€ et charges de personnel 18 872 803€)

BUDGET REALISE 2020

	VILLE	CCAS
TRAITEMENT BRUT	12 326 242	3 173 480
CHARGES	4 867 296	1 169 586
TOTAL	17 193 538	4 343 066

Montant du Régime Indemnitaires, indemnités ...

Montant des autres éléments de rémunération

RI	1 211 267€
Heures supplémentaires	150 697€
Astreintes et indemnités	91 395€
NBI	120 551€
Avantage en nature	7 674€
Indemnités élections	31 426€

Prime annuelle

TITULAIRE	693 273€
NON TITULAIRE	202 641€
	895 914€

Versement exceptionnel de la prime COVID 19 non soumise à charges pour un montant de 56 324€.

Promotion interne / avancement de grade / avancement d'échelon pour les 396 titulaires

188 avancements d'échelon de grade et promotion en 2020

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

09 MARS 2021

ARRIVEE

Avancement d'échelon

47% des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

Catégorie A	15
Catégorie B	14
Catégorie C	159
	188

Avancement de grade

6% des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade

Catégorie A	4
Catégorie B	2
Catégorie C	21
	27

Promotion interne

3% des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne

Catégorie A	0
Catégorie B	0
Catégorie C	12
	12

FIPHFP- Handicap : obligation de la ville et du CCAS

Seules les collectivités de plus de 20 agents en équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

	VILLE	CCAS
Nombre légal de bénéficiaires	26	7
Effectif déclaré	32	4
Taux emploi direct	7,37	3,33
Taux emploi légal	7,8	3,55
Montant à payer	0	11 010,53€

Pour mémoire, au CCAS :

En 2019 de 11 038€.
En 2018 de 10 867€
En 2017 de 2 999€
En 2016 de 6 821€

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

09 MARS 2021

ARRIVEE

Action sociale et protection sociale prévoyance

La collectivité participe depuis le 1^{er} décembre 2019 aux contrats de prévoyance à hauteur de 5€.

Le montant annuel de la participation pour l'année 2020 s'élève à 4 805€.

La collectivité cotise auprès du CNAS depuis 1971 pour un montant annuel 2020 de 99 574€ et aussi à l'Amicale du personnel depuis 1969 pour un montant de 48 000€.

Relations sociales

Comité Technique Local

4 réunions en 2018

5 réunions en 2019

4 réunions en 2020

Réunions du CHSCT

4 réunions en 2018

4 réunions en 2019

5 réunions en 2020

